

**Liste de contrôle de la loterie 2020  
pour les organismes de bienfaisance:**

**VEUILLEZ NE PAS PERMETTRE L'UTILISATION DE COLLANTS D'ADRESSE figurant sur les talons des billets, car cela entraînerait la disqualification de ce billet du tirage au sort. De même, n'utilisez pas de ruban adhésif d'aucune sorte !**

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE LES ACHETEURS IMPRIMENT LEUR NOM, leur ADRESSE COMPLÈTE et leur NUMÉRO DE CONTACT sur chaque talon de billet qu'ils achètent afin d'éliminer toute possibilité de disqualification.**

**Les billets vendus en lot ont été regroupés par environ 100. N'oubliez pas de retirer la partie supérieure des talons de billets vendus (située au-dessus de la flèche)**

**Le dossier de retour des billets de votre conseil doit contenir les talons de billets vendus, les billets non vendus et le formulaire SO-19 dûment rempli, ainsi qu'un chèque ou un mandat pour 100 % des ventes, à l'ordre de Fondation caritative des Chevaliers de Colomb de l'Ontario.**

**Nous encourageons les conseils à envoyer leur envoi de retour de la loterie des organismes de bienfaisance dûment rempli au Bureau d'État 201-393 chemin Rymal Ouest, Hamilton, ON L9B 1V2**

**(Veillez vous assurer que vous demandez une signature au point de livraison et que vous avez un numéro de suivi pour le colis de billets, par Postes Canada ou par un service de messagerie, ou de le déposer en personne au Bureau d'État, avant la nouvelle date limite du **1er octobre 2020.****